

Le 26 mars 2014

J'ai 80 ans. Une invalidité 50%.

Je suis en instance de divorce sur ma demande. Cela se passe très mal avec toutes sortes de violences.

Un membre de ma famille m'a fait hospitaliser sous la contrainte ( HDT) suite à sa demande et à un seul certificat de péril imminent établi par une étudiante en médecine faisant un remplacement alors qu'elle n'avait pas les compétences pour le faire car elle n'était pas « thésée ». Elle n'était pas docteur en médecine, ceci confirmé par le médecin psychiatre qui m'a examiné les 17 et 18 janvier 2013 sans me trouver en état de péril imminent.

Ni mon médecin traitant, ni les gendarmes n'ont voulu accréditer cet état.

Il est surprenant qu'en 2013 de tels errements puissent exister à cause de raisons familiales inavouables.

Depuis, j'ai dû quitter mon domicile qui est un bien propre pour éviter d'autres malveillances de la part de ma famille.

Henri Gébelin